

**Darius Tsé** ing. M. Sc.

Coordonnateur en exemplarité de l'État

**Bureau de la transition climatique et  
énergétique (BTCE)**

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements  
climatiques, de la Faune et des Parcs

1300, rue du Blizzard, niveau 200 (Québec) G2K 0G9

Courriel : [Darius.Tse@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Darius.Tse@environnement.gouv.qc.ca)

Courriel : [exemplarite-etat@environnement.gouv.qc.ca](mailto:exemplarite-etat@environnement.gouv.qc.ca)

# Défis et solutions pour la transition énergétique des bâtiments : L'exemplarité de l'État et les cibles gouvernementales ; un aperçu

## Mandats de l'équipe en exemplarité de l'État

- **Fixer, promouvoir et assurer le suivi des objectifs** de réduction des émissions de GES et d'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier institutionnel
- Faciliter l'atteinte des objectifs du gouvernement en trouvant des solutions aux **barrières** auxquelles font face les acteurs du milieu
- **Accompagner** les acteurs du milieu dans l'identification, la planification, le financement et la réalisation d'interventions

# Plan de présentation

1. L'exemplarité de l'État au cœur de la transition énergétique
2. Cibles et engagements gouvernementaux
3. Portrait des bâtiments institutionnels
4. Loi sur la performance environnementale des bâtiments



# 1. L'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

## Clarifions :

### Énergie renouvelable :

« C'est une source d'énergie régénérée ou renouvelée naturellement selon un cycle relativement court à l'échelle humaine (p. ex. : une période de 20 à 50 ans).

Quelques exemples : l'hydroélectricité, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, le gaz naturel renouvelable ou le gaz de source renouvelable, le biocarburant, la biomasse résiduelle, l'hydrogène vert, etc.»

## Clarifions :

### Décarbonation efficiente :

« La **décarbonation efficiente** mise sur le recours prioritaire à des énergies renouvelables et, en ce sens, sur une **utilisation judicieuse de l'énergie** pour **réduire les émissions de GES** au moindre coût pour la société québécoise. Elle **priorise la réduction de la consommation d'énergie**, l'implantation de solutions efficaces et performantes, **alimentées par une combinaison énergétique complémentaire** permettant la **gestion de la demande de puissance électrique en période de pointe** »

## Engager les organisations

Deux grandes mesures d'exemplarité de l'État :

1. **Convertir les systèmes existants** qui utilisent des **combustibles fossiles** en systèmes fonctionnant à **l'énergie renouvelable** pour le **chauffage principal** des bâtiments.
2. **Installer dans les nouveaux bâtiments publics** un système de **chauffage principal** fonctionnant avec **une source d'énergie renouvelable** et ayant **une performance énergétique supérieure** à celle prescrite par le code de construction du Québec.



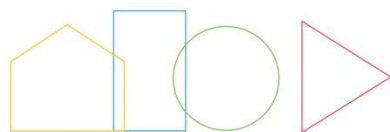
# Ce qui encadre l'exemplarité de l'état

Plan pour une économie verte 2030 (PEV)

Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique

Avec le PL41, le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique a été intégré au Plan pour une économie verte 2030. Ce qui se traduit dans le Plan de mise en œuvre (PMO 2024-2029) de cette année

Conjuguer nos forces pour un avenir énergétique durable  
PLAN DIRECTEUR  
EN TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES  
MISE À NIVEAU 2026



Votre gouvernement

Québec

Votre gouvernement



Québec

# 2. CIBLES ET ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX

## Engager les organisations

Plan pour une économie verte (novembre 2020):

« Le gouvernement s'engage à réduire les émissions de GES de son parc immobilier de **60% d'ici 2030**, par rapport au niveau de 1990 ».

« Le gouvernement s'assurera de **prioriser les énergies renouvelables**, dont l'électricité, lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments de façon à ce que les énergies renouvelables soient **la principale source d'énergie utilisée pour le chauffage.**»

## Engager les organisations

### Engagements de Glasgow (COP26) :

« Le gouvernement rehausse ses ambitions afin d'améliorer son propre bilan environnemental en s'engageant à ce que **la totalité du parc gouvernemental de véhicules lourds et les bâtiments institutionnels soient zéro émission de GES d'ici 2040**».



**Carboneutralité**



**100 % aux énergies renouvelables**

# Engager les organisations (GES)



## Cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES)

**2030**

Baisse de 60 % des émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990

**2040**

Zéro émission de GES

# Engager les organisations (ÉNERGIE)

	2022-2023	2029-2030
<b>Parcs Immobiliers</b>		
Commissions scolaires	-15 %	-19 %
Cégeps	-15 %	-20 %
Universités	-11 %	-20 %
SQI	-9 %	-16 %
RSSS	-12 %	-15 %
SHQ (portion grands bâtiments)	-6 %	-12 %
Autres ministères et organismes gouvernementaux	-14 %	-19 %
<b>Cible globale en immobilier</b>	<b>-10 %</b>	<b>-15 %</b>

Cible de réduction de la consommation unitaire d'énergie (par rapport à 2012-2013) en GJ/m<sup>2</sup>

# Mesures d'exemplarité de l'État

## Qui est concerné?

Tous les Ministères et Organismes (MO) compris dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec

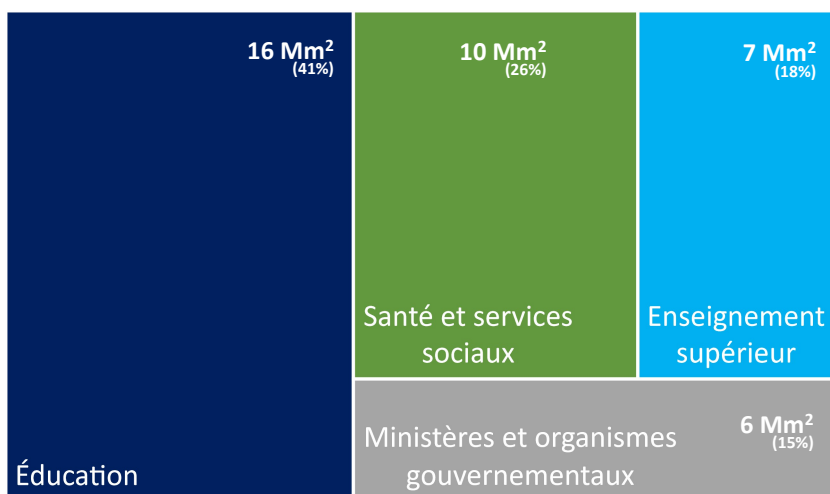
- Centres de services scolaires et commissions scolaires
- Cégeps
- Universités
- Établissements de Santé et des services sociaux
- Société québécoise des infrastructures
- Société d'habitation du Québec
- Sociétés d'État et entreprises de l'État
- Ministères et autres organismes publics

# 3. PORTRAIT DES BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS



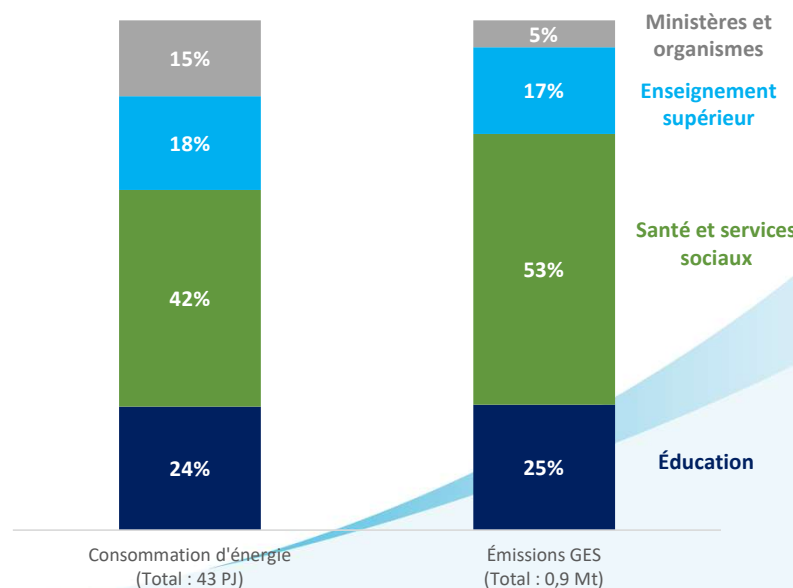
# Le parc immobilier institutionnel

GRAPHIQUE : SUPERFICIE PAR RÉSEAU DANS LES BÂTIMENTS GOUVERNEMENTAUX AU QUÉBEC, 2022

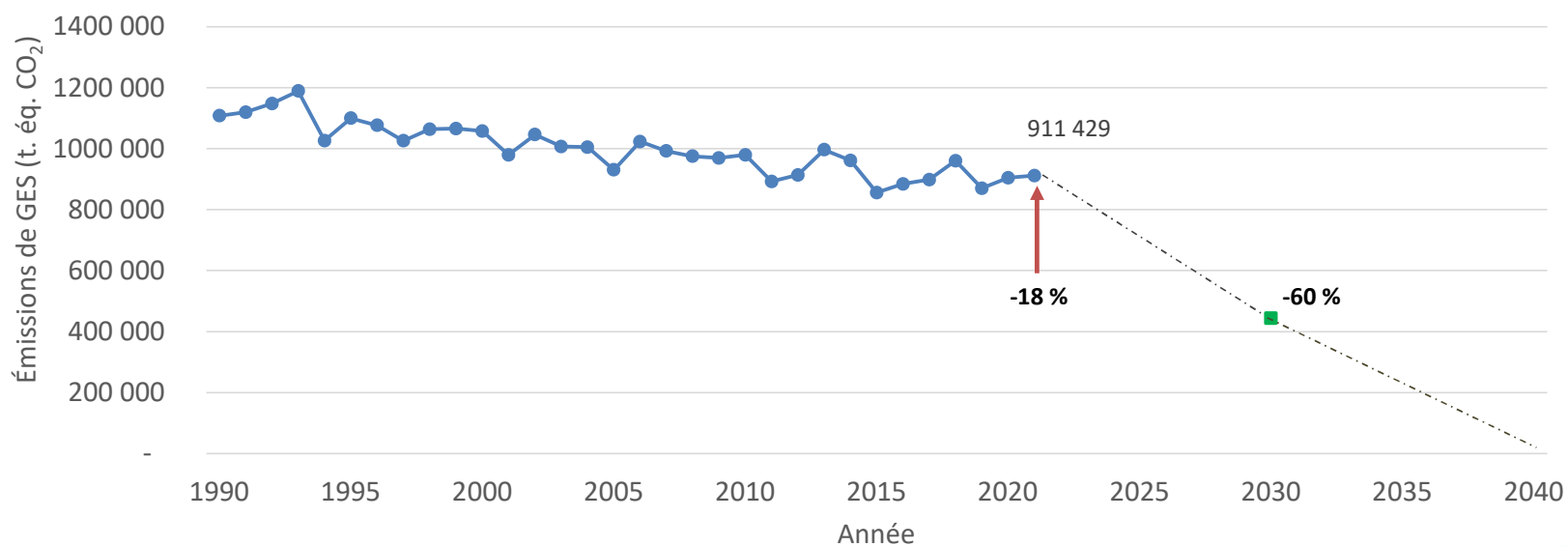


Plus de **50%** des émissions proviennent du RSSS, tandis que ses bâtiments occupent le 1/4 de la superficie du parc de l'État.

GRAPHIQUE : CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET ÉMISSIONS DE GES PAR RÉSEAU DANS LES BÂTIMENTS GOUVERNEMENTAUX AU QUÉBEC, 2021-2022

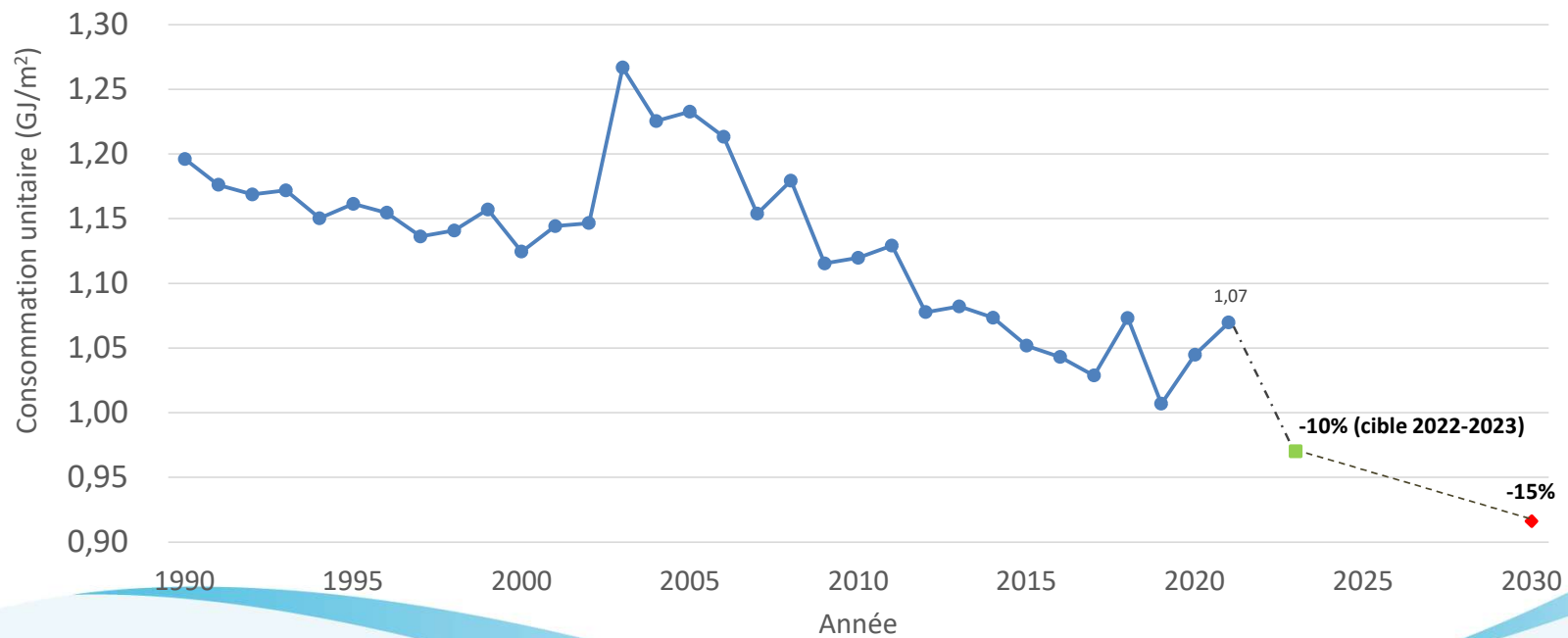


## Évolution des émissions de GES dans les bâtiments gouvernementaux de 1990-1991 à 2021-2022



2030 arrive vite ! Moins de 61 mois...

## Évolution de la consommation unitaire d'énergie dans les bâtiments gouvernementaux 2021-2022



Réseau	Réduction de la consommation unitaire (%)	Réduction des émissions de GES (%)
<i>Réseau de l'Éducation</i>	+2%	-5%
<i>Réseau de l'Enseignement supérieur</i>	-7%	-8%
<i>Réseau de la Santé et des services sociaux</i>	+4%	+9%
<i>Société québécoise des infrastructures</i>	-16%	-25%
<i>Ministères et organismes</i>	-18%	-25%
<b>Total</b>	<b>-1%</b>	<b>-0,2%</b>

Données 2021-2022  
par rapport à  
2012-2013



# 4. LOI SUR LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS

# La loi sur la performance environnementale des bâtiments (sanctionné le 27 mars 2024)



## Loi habilitante permettant de mettre en œuvre :

1. Un système de déclaration, de cotation et de performance des bâtiments (SDCPB)
2. Une réglementation québécoise en matière de construction de bâtiment durable - appelée préliminairement le Code québécois du bâtiment durable (CQBD)

# Loi sur la performance environnementale des bâtiments

## Intentions réglementaires du système de déclaration, de cotation et de performance des bâtiments

### MARCHÉ CIBLÉ



#### INSTITUTIONNEL

Tous les bâtiments de l'État



#### TRÈS GRANDS BÂTIMENTS C&MR

15 000 m<sup>2</sup> et plus  
(ou 150 unités de logement et plus)



#### GRANDS BÂTIMENTS C&MR

5 000 m<sup>2</sup> à 14 999 m<sup>2</sup>  
(ou 50 unités de logement et plus)



#### MOYENS BÂTIMENTS C&MR

2 000 m<sup>2</sup> à 4 999 m<sup>2</sup>  
(ou 25 à 49 unités de logement)



#### BÂTIMENTS EXISTANTS

Tous les bâtiments ci-dessus, déjà en exploitation ou après 1 an.

### EXIGENCES



#### DÉCLARATION

Le propriétaire transmet au ministre certaines données via un formulaire électronique.



#### COTATION

Une cote qui évalue la performance du bâtiment est attribuée à partir des données de consommation.



#### AFFICHAGE PUBLIC

Une partie des données déclarées par bâtiment est rendue publique.



#### NORMES DE PERFORMANCE

Améliorer la performance des bâtiments en fixant des normes minimales à atteindre (Énergie + GES).



#### AUDITS ÉNERGÉTIQUES ET VÉRIFICATIONS

Certains propriétaires devront faire produire des rapports par un professionnel.

### COTATION

# C . 7

GES

Émissions de GES  
(tonnes CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>)

EE

Efficacité énergétique  
(GJ/m<sup>2</sup>)

### NORMES minimales DE PERFORMANCE



Rehaussement des normes aux

**3 ANS** dans l'institutionnel

**4 ANS** pour les autres



Cible : Bâtiments

# ZÉRO ÉMISSION

# La loi sur la performance environnementale des bâtiments (sanctionné le 27 mars 2024)



**Vous êtes invités à participer à la préconsultation organisée par la direction adjointe de la modélisation et des stratégies d'efficacité énergétiques qui aura lieu le 10 décembre 2024.**

Cliquez ici pour visualiser l'infolettre dans votre navigateur

- Pour le secteur bâtiment : [Cliquez ici pour visualiser l'infolettre dans votre navigateur](#)
- 
- Lien pour s'inscrire à l'infolettre : [Pour vous abonner](#)
-



# Notre site web; une source d'informations à consulter!

Pour en savoir plus sur les documents et outils d'accompagnement, de soutien, de formation, les modalités d'exemplarité de l'État, les cibles, etc.

Consulter : [Secteur institutionnel | L'exemplarité de l'État | Innovation et transition énergétiques \(gouv.qc.ca\)](#)

The screenshot shows the Québec government website interface. At the top, there is a navigation bar with the Québec logo, 'Transition énergétique', and language options (English, Nous joindre). Below this is a secondary navigation bar with links for 'Plan directeur', 'Expertises', 'Nouvelles', 'À propos', and 'Publications', along with social media icons and a search bar. A horizontal menu below features icons for 'résidentiel', 'affaires', 'transport', and 'innovation'. The main content area is titled 'Secteurs' and includes a sub-section for 'Secteur institutionnel - L'exemplarité de l'État'. Under this section, there is a heading 'Quoi de neuf?' followed by a paragraph dated October 2020, describing the launch of a new community of practice for energy efficiency in the institutional sector. Below this, there is a call to action: 'Passez à la vitesse supérieure en matière de performance énergétique!'. The main text of the page explains that the institutional sector includes ministries and government organizations, and provides information on energy reduction targets for buildings and institutional vehicle fleets. It also mentions evaluation tools, data collection processes, and guides for stakeholders. Contact information for questions is provided at the bottom of the page.

# Période de questions

